

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2021

Séance du 15 décembre 2022

Convocation du 9 décembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par Mme Annie Bach,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Théophile Touny par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2022

Objet : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2021

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Annie Bach,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu sa délibération du 23 juin 2022 désignant Mme Annie Bach au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne,

Considérant la transmission par circulaire n° 2022-09 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne de son rapport d'activité pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport pour l'exercice 2021 sur les activités du SIFUREP.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Millyje Lant